

COMMISSION NATIONALE DE L'ARBITRAGE
Formation Arbitre Assesseur Saison 2010 - 2011

**RESPONSABILITES
DU CONCURRENT**

(Cf au RG p 45 à p47)

CONNAISSANCE DE LA REGLEMENTATION

Les concurrents doivent connaître et suivre la RG, respecter le code de la route et obéir aux instructions des officiels.

Ils sont responsables de leur équipement et doivent s'assurer que celui-ci est conforme aux règles.

Un concurrent ne doit pas bloquer, gêner, agresser, faire des mouvements brusques, qui contrarieraient la progression d'un autre compétiteur, que ce soit intentionnellement ou par négligence.

LES PARCOURS

Il doit connaître les parcours et doit suivre entièrement les parcours balisés par l'organisateur.

S'il quitte le parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté.

Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable.

S'il abandonne, le concurrent doit informer l'arbitre ou un officiel de l'organisation le plus proche et rendre son dossard. Il lui est déconseillé de parcourir le circuit en sens inverse.

Il ne peut être accompagné ou aidé par des véhicules d'escortes, bicyclettes ou coureurs à pied, etc...

RECONNAISSANCE

Conseils et informations ne peuvent être donnés que par des assistants en points fixes.

La reconnaissance préalable des parcours est recommandée.

Le fait d'effectuer cette reconnaissance relève de la seule responsabilité des concurrents.

Elle ne peut s'effectuer si d'autres épreuves sont en cours.

COMPORTEMENTS

Les concurrents doivent faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). **A ce titre, toutes insultes proférées à l'encontre d'un arbitre, officiel, bénévole ou d'autre concurrent ainsi que tout comportement contraire à l'éthique sportive est passible d'un carton rouge.**

Quelle que soit l'épreuve, il est interdit à d'autres concurrents de circuler sur les parcours si une course est en cours.

Sur les épreuves à circuit fermé, tout concurrent enfreignant cette règle se verra sanctionné.

SANTE

Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé pour l'épreuve, qu'il s'agisse de son état général ou de son niveau d'entraînement. Les massages et soins pratiqués aux postes de secours de l'organisation sont tolérés pendant la course.

En cas d'accident, un concurrent peut continuer sa course, après avoir été soigné par le service médical, si le médecin responsable l'y autorise.

TENUES

Courir et rouler torse nu est interdit. Le bas du corps doit être convenablement vêtu. Les fermetures des trifonctions pourront être ouvertes au plus jusqu'au bas du sternum. Les bretelles seront gardées sur les épaules.

AIDE EXTERIEURE

L' aide physique et matérielle et l' entraide entre concurrents sont interdites .

Toute aide physique ou matérielle, depuis le départ de la course jusqu' à l' arrivée du concurrent est interdite et disqualifiante si impossibilité de corriger la faute.

Sont considérés comme **aide extérieure** : • L' accompagnement, ravitaillement, l' assistance technique et aide matérielle par des personnes extérieures à l' épreuve ou entre concurrents sur une épreuve individuelle

• L' abandon de tout matériel hors des points fixes prévus par l' organisation et de l' emplacement de l' athlète dans l' aire de transition.